

## ABN AMRO Parnassus US Sustainable Equities



# Code de Transparence

pour les fonds ISR ouverts au public – Edition 2018

Mise à jour : JUILLET 2021

Le Code est promu par :



## Contenu

0. Préambule .....	3
1. Fonds concerné par ce Code de Transparence .....	4
2. Données générales sur la société de gestion.....	5
3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence .....	12
4. Processus de gestion.....	18
5. Contrôles ESG .....	21
6. Mesures d'impact et reporting ESG .....	21
7. Annexes.....	25

## 0. Préambule

Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

Cette mise à jour 2018 du Code de transparence a été élaborée pour refléter au mieux les évolutions du marché de l'investissement responsable en France et en Europe.

Dans un contexte réglementaire très favorable à l'ESG et à la lutte contre le changement climatique, les réponses à ce code permettront aux fonds ISR des sociétés de gestion de répondre notamment aux dispositions de l'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV). Les questions relatives à l'article 173 sont signalées par **Art.173**

Pour rappel, suivant l'esprit de la loi et dans une démarche incitative, les réponses aux questions relatives à l'article 173 doivent être effectuées selon le principe du "appliquer ou expliquer" (comply or explain).

La réponse aux questions du Code permet de se conformer aux prescriptions réglementaires. Les signataires doivent se référer dans tous leurs documents, site internet, etc. au présent Code de Transparence.

### **Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code**

Il s'agit d'améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toute autre partie prenante et de contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur des bonnes pratiques de transparence.

### **Principe directeur**

Les fonds signataires du Code se doivent de donner des informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre la prise en compte des politiques et les pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds.

### **Conformité avec le Code de Transparence**

La société de gestion ABN AMRO Investment Solutions s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'état où nous opérons. Les réponses apportées aux questions du Code relèvent de notre unique responsabilité.

# 1. Fonds concerné par ce Code de Transparence

## 1.1 Nom du Fonds

- ABN AMRO Parnassus US Sustainable Equities

## 1.2 Encours du Fonds au 31.12.2020

- 1,1 milliard d'euros

## 1.3 Classification SFDR

- Article 9, ce fonds promeut des objectifs durables
- Article 8, ce fonds promeut des caractéristiques ESG

## 1.4 Objectifs de gestion

- L'objectif est de fournir une appréciation du capital à long terme avec un portefeuille diversifié et activement géré d'actions américaines durables, sans aucune restriction spécifique en matière d'écart de suivi. Le portefeuille est composé de sociétés qui sont flexibles dans les bonnes pratiques ESG.

## 1.5 Stratégie ESG

### Dominante

- Approche en sélectivité,
- Approche en amélioration de note,
- Autre approche, préciser

### Complémentaires

- Exclusions sectorielles
- Exclusions normatives
- Engagement
- Autre approche, préciser

## 1.6 Classe d'actifs principale

- Actions américaines

## 1.7 Exclusions appliquées par le fonds

### Exclusions issues de la politique d'investissement de la société de gestion

- Entreprises avec un statut de non-conformité par rapport au Pacte Mondial
- Armes (production)
- Tabac (production et vente)
- Jeux de hasard addictifs (production)
- Fourrures et cuirs rares (production)
- Pornographie (production)

- Organismes génétiquement modifiés (production)
- Exploration en zone arctique, bitumineux, gaz de schiste, fracturation hydraulique
- Charbon thermique (production)
- Charbon thermique (exploitation/utilisation)
- Expérimentation animale
- Cannabis
- Energie de schiste

### Exclusions issues de la politique d'investissement du gérant de portefeuille et s'additionnant à la liste ci-dessus :

- Alcool (production)
- Energie nucléaire (production)
- Energies fossiles (pétrole & gaz : production)

*Nota bene : ces exclusions sont soumises à des seuils exprimés soit en % du chiffre d'affaires dérivé de ces activités ou en % des capacités de production liés à ces activités. La liste des exclusions est susceptible d'évoluer.*

## 1.8 Labels

- LuxFLAG ESG (reconduit au 1er juillet 2021 pour une période de un an)
- ISR (version 2, obtenu le 30 juillet 2021 pour 3 ans avec révision annuelle)

## 1.9 Lien vers les documents relatifs au fonds

- KIID
- Prospectus
- Rapports annuel (positions détaillées du portefeuille) et semestriel  
[www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/fund-range/Prospectus](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/fund-range/Prospectus)

# 2. Données générales sur la société de gestion

## 2.1 Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code

**ABN AMRO Investment Solutions**

Siège social : 3 avenue Hoche

75008 Paris-France

Tel : 01 56 21 60 60

Fax : 01 56 21 61 65

[www.abnamroinvestmentsolutions.fr](http://www.abnamroinvestmentsolutions.fr)

ABN AMRO Investment Solutions est la société de gestion en charge du fonds ABN AMRO Parnassus US Sustainable Equities. ABN AMRO Investment Solutions est la

société de gestion d'actifs du groupe ABN AMRO. Elle dessert l'ensemble du réseau international d'ABN AMRO ainsi que des clients externes.

ABN AMRO Investment Solutions se positionne comme un acteur global de la gestion d'actifs au service du groupe ABN AMRO et de ses clients, aux Pays-Bas, en France et à l'étranger.

ABN AMRO Investment Solutions a délégué la gestion financière du fonds à Parnassus Investments afin de bénéficier de son expérience sur les marchés américains et de ses compétences en matière d'investissement responsable. En effet, Parnassus Investments a commencé ses activités en 1984 et est un pionnier de l'investissement responsable aux États-Unis.

Le partenariat noué entre ABN AMRO Investment Solutions et Parnassus Investments permet notamment à la clientèle européenne d'avoir accès aux expertises cumulées de ces 2 acteurs de la gestion d'actifs.

## 2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

### Historique

Notre société de gestion, ABN AMRO Investment Solutions, s'est investie dans le développement durable depuis déjà de nombreuses années.

- **Dès 2003**, la société de gestion propose une première solution « responsable » en gestion directe à ses clients.
- **En 2006**, ABN AMRO Investment Solutions inclut des fonds ISR externes dans sa liste de fonds recommandés.
- **Entre 2012 et 2014**, ABN AMRO Investment Solutions développe une gamme complète de fonds ISR gérés en direct de type « Best-in-class ».
- **En 2017**, ABN AMRO Investment Solutions sélectionne ses partenaires (dont Parnassus Investments), gérants d'actifs pour assurer la gestion financière des premiers fonds ISR de sa plateforme luxembourgeoise ; ABN AMRO Investment Solutions prend des engagements forts de développement de ses activités vers les investissements ESG/Durables.
- **En 2018**, ABN AMRO Investment Solutions décide d'exclure tout investissement dans les armes controversées, la production du Tabac et les entreprises « non conformes » avec les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- **En 2019**, obtention de nos premiers Labels ESG pour certains de nos fonds (sous exclusivité)<sup>1</sup>
- **En 2020**, deux nouvelles solutions « impact » (sous exclusivité) rejoignent notre gamme de fonds durables.

### Principes de notre démarche responsable

<sup>1</sup> Présenter un fonds à un Label découle d'une démarche volontaire entreprise par la société de gestion.

**ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion d'actifs en charge du fonds :**

Notre démarche en faveur du développement durable est aujourd'hui solidement ancrée dans les rouages de son organisation et trouve un large écho auprès de nos clients, partenaires et salariés. ABN AMRO Investment Solutions propose à ses clients un investissement socialement responsable cherchant constamment à combiner création de valeur et respect des générations futures. L'intégration des critères ESG permet à la fois de mieux analyser les risques et mesurer les impacts financiers sur les investissements mais aussi de faire émerger les opportunités.

Lien vers les pages du site internet dédiées à l'investissement ESG et Durable:

[https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Who\\_we\\_are.html](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Who_we_are.html)

**Parnassus Investments, société de gestion déléataire en charge de la gestion financière du fonds :**

À l'issu d'un long processus de sélection, Parnassus Investments devient, en 2017, le gérant financier par délégation de notre fonds ABN AMRO Parnassus US Sustainable Equities. Nous partageons la même philosophie d'investissement responsable avec notre déléataire car nous mettons au cœur de notre métier les enjeux environnementaux et sociétaux.

Nous entretenons des relations régulières avec notre déléataire et travaillons ensemble sur l'évolution des processus d'investissement responsables.

Lien vers les pages du site internet de notre déléataire dédiées à l'investissement responsable:

<https://www.parnassus.com>

## **2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?**

Lien internet vers la politique d'investissement responsable :

[https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/Sustainability\\_related\\_disclosures.html](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/Sustainability_related_disclosures.html)

Lien internet vers la politique d'exercice des droits de vote :

[www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires.html](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires.html)

Liens internet vers la politique d'engagement **Art.173** :

<https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires>

[https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability\\_related\\_disclosures.html](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability_related_disclosures.html)

## **2.4 Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion Art.173 ?**

## Principes généraux de notre approche risques/opportunités

- Afin de minimiser les risques ESG, nous avons mis en place un ensemble de prérequis de durabilité basé sur des exclusions normatives et liées à l'activité de l'entreprise (détaillé ci-après).
- Afin de suivre les risques/opportunités ESG, nous avons mis en place un ensemble de processus d'évaluation ESG (détaillé ci-après).
- Nous avons défini un ensemble de facteurs ESG et de méthodologies afin de détecter les risques et opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique et à la transition énergétique.
- Les méthodologies ESG retenues<sup>2</sup> intègrent les risques ESG.

## Prérequis de durabilité communs à toutes nos solutions gérées internes

### PRI ET PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Toutes les sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons doivent être signataires (ou s'engager à devenir signataires) des UN-PRI et du Pacte Mondial des Nations Unies ou avoir mis en place (ou s'engager à mettre en place sous un délai raisonnable) des pratiques similaires (intégration ESG, prise en compte des controverses).

### VALEURS INTERDITES - DESINVESTISSEMENT

Toutes nos décisions d'investissement doivent passer notre filtre d'exclusion issu de notre propre liste de valeurs interdites. Ces valeurs présentent en effet un profil de risque de durabilité très élevé au niveau opérationnel et de réputation (pays sous embargo international, armes controversées, entreprises impliquées dans la production de tabac, Entreprises en non-conformité avec les 10 principes du Pacte Mondial).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à notre « liste d'exclusion » disponible sur notre site web.

[https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability\\_related\\_disclosures.html](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability_related_disclosures.html)

## Évaluation de la durabilité de nos fonds

### PROCESSUS DE SELECTION DE NOS FONDS

Nous avons mis en place des questionnaires ESG répondant aux attentes de la réglementation européenne sur la Finance Durable. Ces questionnaires détaillés ont été conçus pour tous les fonds dits « ISR » regroupant ainsi les fonds « ESG, article 8 » et « Durables, article 9 » tels que catégorisés par SFDR.

Ces questionnaires permettent à nos équipes d'évaluer la façon dont les sociétés de gestion sélectionnées appréhendent les problématiques ESG et les enjeux de la Finance durable au niveau de leurs activités et de leurs investissements.

### VALIDATION DE LA SOCIETE DE GESTION/FONDS SELECTIONNES

À l'issue de ces processus (qui peuvent prendre plusieurs mois) des notes sont attribuées en interne par chacune des équipes en charge (équipe qui évalue la Société de gestion et équipe qui évalue les investissements). La solution est présentée à un

<sup>2</sup> Les méthodologies retenues par ABN AMRO Investment Solutions et par son gérant délégué peuvent différer mais les approches sont similaires.



Comité interne ad hoc qui valide ou non la solution. La validation par le Comité déclenche la phase administrative. Quand cette phase est aboutie, démarre la phase de commercialisation et promotion (support de vente, reporting, présentation...). Dans le même temps, le produit est intégré à toutes les autres opérations de Due Diligences internes.

#### SUIVI SOCIETE DE GESTION/FONDS SELECTIONNES

Notre objectif est de mettre à jour de façon régulière les informations disponibles sur les questionnaires (max : tous les 2 ans) et les questionnaires eux-mêmes (mise en place d'un outil interactif).

Ces questionnaires peuvent être revus à tout moment, de façon circonstanciée lors d'un évènement majeur survenu dans la vie du fonds et/ou de la société de gestion afin d'étudier si cet évènement peut modifier substantiellement les risques associés, (moyens mis en place, style de gestion, performances etc.). Dans tous les cas, le Comité devra valider le maintien ou non du fonds sur notre liste de fonds disponibles à l'investissement.

#### SUIVI DE LA DURABILITE DES PORTEFEUILLES

Le respect des règles de gestion des portefeuilles est vérifié de façon régulière par les équipes des risques, ESG et analystes.

## 2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Toutes les équipes de la société de gestion, ABN AMRO Investment Solutions sont impliquées, mobilisées et formées de façon continue à l'évolution des réglementations et à l'intégration des enjeux ESG :

- **Super Advisory Board, Directoire, Comité Exécutif** : définition et validation des axes de développement ESG/ISR, adéquation des ressources etc.
- **Equipe Finance** : suivi de l'évolution des encours ESG/ISR
- **Equipe ESG/ISR** : mise en place des processus, évaluation, conseil, politique de vote et d'engagement, reporting, formation, labellisation, animation du comité ISR mensuel, relation avec les fournisseurs ESG et avec la place financière, support technique transverse
- **Equipes analystes sociétés de gestion et analystes fonds** : évaluation ESG, mise en place de solutions ESG/ISR/Impact, engagement
- **Equipe commerciale et marketing** : document de présentation, site web, évènements, relation clients internes et externes, relation parties tierces et distributeurs
- **Equipe de gérants internes** : arbitrages des fonds, opérations de marché, suivi des performances, des marchés, rapport de gestion
- **Équipe de recherche quantitative** : filtres et analyses ESG, Tendances et thématiques, méthodologies
- **Équipe des Risques** : suivi des enveloppes de risques ESG, contrôles des ratios d'investissements ESG

- **Équipe Conformité:** veille et suivi réglementaire ESG, diffusion des valeurs interdites en interne, conformité des politiques ESG
- **Équipe Data Management:** vérification de la bonne intégration et restitution des variables ESG dans les outils internes
- **Équipes Structuration & Product Management:** en charge de la vie administrative des fonds, relation avec les régulateurs, mise en place et suivi des contrats de délégations

## 2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion<sup>3</sup> ?

Chez ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs :

- Nombre d'analystes de fonds généralistes : 11
- Nombre d'analystes spécialistes ESG/ISR : 3
- Nombre d'analystes opérationnel : 4

Chez Parnassus Investments, gérant du fonds par délégation :

- Nombre de gérants de portefeuille dédiés au fonds : 2

## 2.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs

INITIATIVES GENERALISTES

- UN-PRI (ABN AMRO&ABN AMRO Investment Solutions par filiation)
- Pacte Mondial (ABN AMRO&ABN AMRO Investment Solutions par filiation)
- Plénière de l'Investissement Responsable de l'AFG et Commission Gouvernement d'Entreprise de l'AFG (ABN AMRO Investment Solutions)
- Partenaire de la « Chaire Finance Durable et Investissement Responsable »<sup>4</sup>

INITIATIVES ENVIRONNEMENT/CLIMAT

- Climate Bond Initiative (ABN AMRO)
- Green Bond Principles (ABN AMRO & ABN AMRO Investment Solutions)
- PCAF Platform Carbon Accounting for Financials (ABN AMRO)
- RSPO Round Table for Sustainable Palm Oil (ABN AMRO)

INITIATIVES SOCIALES

- Rapport annuel sur les Droits Humains (ABN AMRO)

<sup>3</sup> Il s'agit d'indiquer ici le nombre de personnes (hors CDD et stage) amenées à travailler sur les problématiques ESG/ISR. Ces personnes ne consacrent pas l'intégralité de leur temps de travail à l'ESG/ISR, mais ces problématiques font partie intégrante de leur activité, au vu des processus et développement en cours.

<sup>4</sup> <http://fdir.idei.fr/>

## Parnassus Investments, gérant du fonds par délégation

### INITIATIVES GENERALISTES & ENVIRONNEMENT

- Ceres
- US Sustainable Investment Forum

## 2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de Gestion?

### ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs

- Les encours totaux des actifs gérés dits « ISR »<sup>5</sup> s'élèvent à 3,1 milliards d'euros répartis sur 18 fonds au 31 Décembre 2020.

## 2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la Société de Gestion rapporté aux encours totaux sous gestion au 31.12.2020? **Art.173**

Total Actif (Gestion et conseil) : 17,7 milliards d'euros

Total Actif géré : 15,6 milliards d'euros

Total Actif fonds gérés dits «ISR » : 3,1 milliards d'euros

Les fonds gérés répertoriés dans cette rubrique répondent aux critères définis par la politique d'investissement durable de ABN AMRO Investment Solutions.

Ces fonds sont classés soit article 8 - fonds promouvant des caractéristiques ESG soit article 9 - fonds promouvant des objectifs de durabilité au sens de la réglementation européenne SFDR.

## 2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la Société de Gestion au 31.12.2020?

Nous gérons 18 fonds ISR<sup>6</sup> ouverts au public représentant un montant total d'actif sous gestion de 3.071 millions d'euros au 31.12.2020 :

<sup>5</sup> Tels que définis par la Société de gestion d'actifs, ces actifs relèvent de leur classification en article 8 ou 9 selon SFDR

<sup>6</sup> Ces fonds prennent systématiquement en compte les critères ESG dans leur processus d'investissement (inscrit dans leur prospectus) et relèvent des catégories article 8 et 9 ; ils répondent à des niveaux de rating de soutenabilité Morningstar au minimum « Au-dessus de la moyenne ».

Nom des fonds	Actif net en Euros
AAF BOSTON COMMON US SUSTAINABLE EQUITIES	120.883.353
AAF CANDRIAM EMERGING MARKETS SUSTAINABLE BONDS	51.176.167
AAF CANDRIAM EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES	99.333.396
AAF CANDRIAM GLOBAL SUSTAINABLE HIGH YIELD BONDS	30.254.221
AAF EDENTREE EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES	313.724.164
AAF EURO SUSTAINABLE AGGREGATE BONDS	76.729.771
AAF GLOBAL SUSTAINABLE EQUITIES	458.694.094
AAF LIONTRUST EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES	218.064.720
AAF PARNASSUS US SUSTAINABLE EQUITIES	1.078.326.542
AAF SUSTAINABLE PROFILE 2	22.809.982
AAF SUSTAINABLE PROFILE 4	63.859.990
AAF SUSTAINABLE PROFILE 5	16.033.730
ABN AMRO AEGON GLOBAL IMPACT EQUITIES	197.262.815
ABN AMRO CANDRIAM SUSTAINABLE TREASURY	208.771.624
ABN AMRO PICTET GLOBAL ENVIRONMENT EQUITIES	47.143.260
ABN AMRO SYMBIOTICS EMERGING MARKETS IMPACT DEBT	27.811.921
ESPERANCE	9.017.650
TEGO DYNAMIQUE ISR	31.216.522

Lien internet vers la liste des fonds ISR :

[https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialment-responsable-abn-amro-investment-solutions/Product\\_Range.html](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialment-responsable-abn-amro-investment-solutions/Product_Range.html)

### 3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence

#### 3.1 Quel est l'objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds?

##### Approche globale

L'intégration des critères ESG se fait au niveau de l'analyse fondamentale et permet de mieux comprendre le modèle économique développé par l'émetteur. L'analyse ESG permet aussi de mieux appréhender les risques et les opportunités en matière de durabilité.

L'analyse ESG permet aussi d'identifier les pistes d'engagement auprès de l'entreprise (dans laquelle le portefeuille est investi) afin d'améliorer les bonnes pratiques ESG et de limiter les impacts négatifs sur la société qui nous entoure. C'est l'occasion d'installer un dialogue constructif avec l'émetteur, prometteur à terme, d'une valorisation financière pour l'investisseur et donc pour nos clients.

Les portefeuilles d'investissement sont exposés à **des risques de durabilité** qui peuvent avoir un impact négatif non négligeable sur les rendements à long terme. La société de gestion et son gérant de portefeuille délégué ont intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans les décisions d'investissement (en matière environnementale, sociale, de bonne gouvernance et Droits de l'Homme) ainsi que dans les processus de gestion des risques. Afin de ne pas exposer les portefeuilles à des risques de durabilité trop élevés, ABN AMRO Investment Solutions

a décrit dans sa politique d'investissement durable, ses grands principes basés sur les exclusions, la méthodologie « ESG risk rating », la politique en matière de monitoring, de dialogue et d'engagement actionnarial.

De même, nos **choix d'investissement en matière de durabilité peuvent entraîner des incidences négatives et porter atteintes à d'autres indicateurs de durabilité**. Il revient à la société de gestion de tenter de les identifier et de les minimiser au mieux dans l'intérêt de ses clients et de la société qui l'entoure.

Pour plus d'information, se référer à nos rubriques « Cadre de gestion des risques de durabilité » et « Déclaration relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité » disponibles en ligne.

[https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability\\_related\\_disclosures.html](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability_related_disclosures.html)

## Objectif de gestion du fonds

Se référer à la rubrique 1.4 du présent document

### 3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds<sup>7</sup> ?

#### Moyens internes

- Nombre d'analyste fonds dédiés : 2
- Nombre de spécialistes ESG dédiés : 3
- Nombre de gérant de portefeuille dédiés : 2

#### Moyens externes

- Sustainalytics: Agence de notation ESG, fournisseur de données ESG, Carbone, Controverses au niveau de l'émetteur et fournisseur d'analyse d'émetteurs privés et publics
- Morningstar direct: fournisseur de données ESG, Carbone, Controverse et d'analyse/classement des fonds d'investissement
- ISS Oekom: Fournisseur d'analyse d'alignement des portefeuilles par rapport aux objectifs environnementaux des accords de Paris et évaluation des solutions d'impact par rapport aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies
- ISS Governance: Recommandation de vote et automatisation des procédures de vote

<sup>7</sup> Il s'agit d'indiquer ici le nombre de personnes (hors CDD et stage) amenées à travailler sur l'évaluation ESG/ISR. Ces personnes ne consacrent pas l'intégralité de leur temps de travail sur cette problématique, mais ces dernières font partie intégrante de leur activité, au vu des processus et développement en cours.

### 3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

Ci-dessous les principaux critères (liste non exhaustive) pris en compte par le gérant du portefeuille par délégation, Parnassus Investments.

Ces critères se déclinent en facteurs ESG (politiques/programmes en place et paramètres de mesure et de monitoring).

E nvironnement	S ocial	G ouvernance				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Énergie</li> <li>▶ Utilisation de l'eau</li> <li>▶ Cycle de vie</li> <li>▶ Empreinte carbone</li> <li>▶ Gestion des déchets</li> </ul>	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="651 555 916 745"> <b>Conditions de travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diversité</li> <li>▶ Bien être</li> <li>▶ Sécurité</li> <li>▶ Engagement</li> <li>▶ Chaîne d'approvisionnement</li> </ul> </td> <td data-bbox="932 555 1139 701"> <b>Communauté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Relation parties prenantes</li> <li>▶ Philanthropie</li> <li>▶ Droits humains</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="651 779 1139 902"> <b>Client</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sécurité des produits</li> <li>▶ Gestion après-vente des retours</li> <li>▶ Vie privée</li> </ul> </td> </tr> </table>	<b>Conditions de travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diversité</li> <li>▶ Bien être</li> <li>▶ Sécurité</li> <li>▶ Engagement</li> <li>▶ Chaîne d'approvisionnement</li> </ul>	<b>Communauté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Relation parties prenantes</li> <li>▶ Philanthropie</li> <li>▶ Droits humains</li> </ul>	<b>Client</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sécurité des produits</li> <li>▶ Gestion après-vente des retours</li> <li>▶ Vie privée</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gouvernance d'entreprise</li> <li>▶ Éthique des affaires</li> <li>▶ Compensation salaires</li> <li>▶ Turnover management</li> <li>▶ Lobbying politique</li> </ul>
<b>Conditions de travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diversité</li> <li>▶ Bien être</li> <li>▶ Sécurité</li> <li>▶ Engagement</li> <li>▶ Chaîne d'approvisionnement</li> </ul>	<b>Communauté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Relation parties prenantes</li> <li>▶ Philanthropie</li> <li>▶ Droits humains</li> </ul>					
<b>Client</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sécurité des produits</li> <li>▶ Gestion après-vente des retours</li> <li>▶ Vie privée</li> </ul>						

### 3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds? Art.173

#### Principes mis en place pour lutter contre le changement climatique

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS a défini dans le cadre du suivi des risques de durabilité, son **plan climat**. Celui-ci comprend une liste d'activité auxquelles nous ne souhaitons pas que nos portefeuilles soient exposés (de par leur forte empreinte négative sur l'environnement) et la liste des engagements que nous prenons afin de rendre les portefeuilles compatibles avec les objectifs de réduction de CO2 de l'accord de Paris.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre « Document sur le Climat », disponible sous la rubrique « Cadre de gestion des risques de Durabilité » sur notre site en ligne : [https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability\\_related\\_disclosures.html](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability_related_disclosures.html)

#### PARNASSUS INVESTMENTS

Notre gérant délégué a adopté une approche « sans énergie fossile » depuis septembre 2019 dans tous ses portefeuilles. Depuis 2020, Parnassus Investments va plus loin et investit dans des entreprises qui s'engagent à décarboner leur opérations. Cette approche s'applique aussi à notre fonds.

[https://www.parnassus.com/updates/article/parnassus\\_investments\\_firmwide\\_fossil\\_fuel\\_free](https://www.parnassus.com/updates/article/parnassus_investments_firmwide_fossil_fuel_free)

#### Prise en compte des risques et opportunités en matière climatique tels que définis par l'article 173

RISQUES PHYSIQUES : INTEGRES DANS LES CRITERES D'ANALYSE

La stratégie d'investissement du fonds prend en considération les risques physiques définis par l'art.173, comme l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique.

#### RISQUES DE TRANSITION : INTEGRES DANS LES CRITERES D'ANALYSE

La stratégie du fonds prend en compte les risques de transition (définis par l'art.173 comme l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas carbone) ; Le gérant analyse le positionnement de l'émetteur par rapport aux enjeux environnementaux en terme d'utilisation et de gestion des ressources (énergie et eau), de recyclage des déchets et de gestion de son empreinte carbone, etc.

#### INVESTISSEMENTS DANS L'UNE OU PLUS DES 6 ACTIVITES DEFINIES PAR LA TAXONOMIE DE L'UNION EUROPEENNE<sup>8</sup> : INTEGRES DANS L'ANALYSE

Les opportunités favorisant une économie bas carbone sont examinées notamment quand celles-ci développent des technologies disruptives et de substitution avec un fort potentiel de pénétration auprès des populations. Cependant, le fonds n'a pas pour vocation d'investir particulièrement dans ces activités.

#### INDICATEUR DE MESURE UTILISE PAR LE GERANT DU PORTEFEUILLE

Parnassus Investments utilise principalement l'empreinte Carbone comme outil de mesure sur les scopes 1 et 2 et développe l'intégration du scope 3 pour un monitoring de l'intensité carbone

#### RISQUE RELATIF A LA PERTE DE LA BIODIVERSITE

L'impact de l'activité humaine sur la Biodiversité ne fait pas systématiquement l'objet de mesure. Il s'agit souvent d'évaluer si l'entreprise a mis en place une politique ou un programme sur ce sujet et est donc considérée comme un critère parmi d'autres du pilier « Environnement ». Au regard de l'accélération impressionnante de la perte de la biodiversité due à l'activité humaine et au réchauffement climatique (sur Terre et dans les Océans) ces 10 dernières années, il nous semble essentiel de traiter ce point séparément comme un risque majeur. Les données sont en cours de développement et de traitement.<sup>9</sup>

### Méthodologie d'analyse appliquée aux émetteurs en matière climatique

La méthodologie utilisée par la société de gestion, ABN AMRO Investments Solutions afin d'évaluer le positionnement du portefeuille par rapport au changement climatique est celle de ISS-Oekom.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<https://www.issgovernance.com/esg/climate-solutions/climate-analytics/>

#### GAZ A EFFET DE SERRE : MESURES

Les équipes de ABN AMRO Investment Solutions mesurent depuis peu les émissions de gaz à effet de serre, passées, actuelles et/ou futures, directes et indirectes de chaque émetteur du portefeuille en utilisant la méthodologie et les données ISS-Oekom ; celle-ci couvre ainsi les scopes 1,2<sup>10</sup> et 3. Depuis 2017, nous utilisons

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance_fr)

<sup>9</sup> France : le décret de l'article 29 de la [loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019](#) relative à l'énergie et au climat viendra préciser le champ et le cadre d'application relatifs à la publication des données sur la préservation et la reconquête de la Biodiversité.

<sup>10</sup> Le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.

principalement les données de Sustainalytics. Nous continuons à les utiliser en parallèle pour obtenir un point de comparaison (évaluation de l'homogénéité des données) et consolider notre historique sur plusieurs années. Les données de Sustainalytics ne couvrent pas encore le scope 3.

#### ALIGNEMENT SENARIO 2°C : EVALUATION

La société de gestion évalue<sup>11</sup> le positionnement du portefeuille par rapport à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (en-dessous de +2 degrés d'ici 2050). Les résultats sont discutés périodiquement avec le gérant du portefeuille dans l'attente d'un consensus de la place financière sur ce sujet et de lignes directrices plus précises des autorités de tutelle. Ces résultats ne sont pas publiés pour le moment. ABN AMRO Investment Solutions et Parnassus Investment utilisent le même provider, ISS.

### 3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

#### Approche méthodologique

ABN AMRO Investment Solutions et Parnassus Investments ont développé leurs propres méthodologies. Nous décrivons ici plus en détail la méthodologie de la société de gestion en charge du fonds et du monitoring. Quand la société de gestion détecte un actif qui ne paraît pas en conformité avec la stratégie d'investissement, une discussion est alors engagée et une décision de maintien ou de vente dans le portefeuille est alors formulée. Les différences d'appréciation peuvent effectivement trouver leurs origines dans la méthodologie ESG utilisée.

#### Construction du score ESG d'un émetteur privé évalué par le gérant du portefeuille, Parnassus Investments

Les facteurs ESG sont analysés de façon collégiale et qualitative entre l'équipe de gestion et les analystes ESG de Parnassus Investments.

Le score interne pondère de façon différente les facteurs ESG suivant le secteur d'activité de l'émetteur. La note finale attribuée combine des éléments d'appréciation de l'analyse fondamentale et extra-financière.

#### Construction du score ESG d'un émetteur évalué par la société de gestion d'actifs, ABN AMRO Investment Solutions

##### PHILOSOPHIE DES SCORES ESG CALCULÉS PAR SUSTAINALYTICS

**Nous avons retenu la méthodologie d'évaluation ESG, « ESG risk rating »** de l'agence de notation Sustainalytics<sup>12</sup> pour son approche en matière de risque de durabilité et sa vue sous différents angles via 20 MEI (Material ESG Issues)<sup>13</sup>.

C'est une approche quantitative de la mesure de la matérialité des risques ESG.

Nous pouvons être amenés à combiner ces informations avec d'autres sources (venant de nos gérants délégués) en cas de besoin (si la valeur n'est pas couverte par

Le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit.

<sup>11</sup> Outil ISS-Oekom

<sup>12</sup> <https://www.sustainalytics.com/>

<sup>13</sup> Pour en savoir plus : <https://www.sustainalytics.com/esg-ratings>



notre analyse par exemple ou si l'analyse semble contradictoire par rapport à notre politique d'investissement).

**Evaluation d'une entreprise (investissement dans des « titres de sociétés ») :** cette approche des risques ESG distingue les risques ESG gérables (risque géré et lacunes dans la gestion de l'entreprise) des risques ESG non gérables. La note de risque ESG se compose des risques ESG non gérés qui ont été identifiés comme des lacunes (lacunes de gestion par rapport aux normes des groupes de pairs) et/ou comme des risques non gérables (en raison, par exemple, de la spécificité de l'activité ou des pressions réglementaires).

Cette décomposition des risques aboutit à une note finale réaliste et pertinente au regard de l'importance relative (en fonction du secteur d'activité) des critères ESG (incluant une dimension prospective).

**Evaluation d'un pays (investissements dans des « titres d'État ») :** la note ESG du risque pays mesure le risque pesant sur la prospérité à long terme du pays et sur son développement économique en évaluant la richesse nationale et la capacité du pays à l'utiliser et à la gérer de manière efficace et durable.

La richesse nationale est composée du capital naturel et produit intérieur brut, du capital humain et du capital institutionnel, ainsi que de la capacité du pays à utiliser et gérer ces capitaux de manière efficace et durable.

**Échelle de notation :** la note « ESG risk » est comprise entre 0 et 100 et distingue cinq niveaux de risque : négligeable (<10), faible (de 10 à 20), moyen (de 20 à 30), élevé (de 30 à 40) et sévère (>40).

À noter que plus la note de risque ESG est faible, plus le niveau de risque ESG est faible et meilleure sera la gestion par l'émetteur des questions de durabilité dans le futur (et par conséquent, plus faible est l'impact attendu des risques de durabilité sur la valeur de l'entreprise).

## CONTROVERSE

**Une controverse** survient à la suite d'un changement de circonstances avec des incidences ESG négatives (potentielles ou avérées) sur l'entreprise. Les controverses ont un rôle important dans la note de risque ESG, laquelle évolue dès lors plus rapidement en cas de nouvelles informations disponibles.

Bien que faisant partie intégrante de la note globale « ESG risk rating », les controverses sont également évaluées de façon séparée en sur une « échelle d'intensité » allant de 0 (aucune) à 5 (sévère).

Nous avons pour objectif d'éviter autant que possible les controverses sévères au sein de nos portefeuilles « ISR », car nous souhaitons préserver notre réputation et nous protéger de tout impact financier négatif dû aux risques ESG. Les listes d'exclusion mises en place devraient protéger nos portefeuilles de ces risques.

Les pays ne font pas l'objet d'une évaluation d'un niveau de controverse.

**Evènements de nature à générer une controverse** (pour exemple) :

<b>Environnement</b>	<b>Social</b>	<b>Gouvernance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incident environnemental opérationnel</li> <li>• Incident environnemental sur la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Incident environnemental sur les produits et services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incident social sur la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Incident social auprès des communautés et de la société</li> <li>• Incident clients</li> <li>• Incident employés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incident de gouvernance</li> <li>• Incident sur les politiques publiques</li> <li>• Incident lié à l'éthique des affaires</li> </ul>

### **3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

Fréquence de réévaluation des notes ESG/controverses par Sustainalytics

Notes « ESG risk rating » : au moins annuellement et au fil de l'actualité

Notes de Controverse : au fil de l'actualité

Fréquence de mise à jour des notes ESG/controverse dans nos outils

Mensuelle

#### **Gestion des controverses**

Le gérant du portefeuille possède sa propre échelle d'évaluation des controverses. Il gère de façon indépendante la dégradation d'une controverse (déclenchant une vente ou une procédure d'engagement à sa propre initiative).

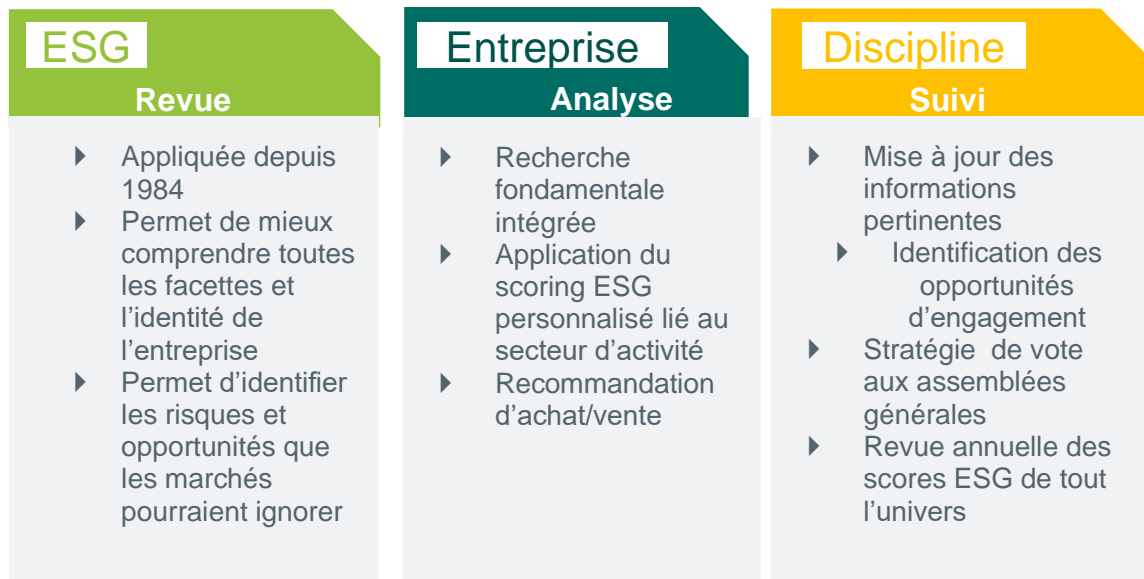
Il est cependant contraint de prendre en compte la liste des émetteurs interdits de ABN AMRO Investment Solutions conformément à notre politique d'investissement durable décrite dans le présent document. La détention éventuelle d'un titre interdit par le portefeuille déclenchera une demande de vente (et indemnisation du portefeuille en cas de perte). La détention d'un titre à controverse élevé pourra faire l'objet de discussion (rationnel d'investissement, trajectoire d'engagement) entre la société de gestion et son gérant de portefeuille sous délégation.

## **4 Processus de gestion**

### **4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Parnassus Investments, le gérant du portefeuille par délégation

APPROCHE GLOBALE



#### PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

L'univers de départ compte environ 1000 entreprises toutes analysées avec des critères ESG.

Un premier filtre quantitatif/qualitatif (modèle propriétaire) retient environ 40% des entreprises présentant un profil à valeur ajoutée. Ensuite l'univers est nettoyé des exclusions sectorielles (filtres négatif), est classé en fonction des scores ESG et des scores fondamentaux (pertinence du business model, évaluation de l'environnement opérationnel, intégrité du management). À l'issue de ce processus, 400 entreprises sont retenues en moyenne.

L'univers est ensuite réduit à environ 150 entreprises par l'application d'une classification « best-in-class » (qui retient uniquement les meilleurs élèves de chaque secteur sous revue). Parnassus Investments estime éliminer plus de 20% des entreprises de son univers de départ sur des considérations ESG (approche en sélectivité).

Enfin, le gérant du portefeuille évalue les meilleures entreprises sur le ratio « opportunités/risques » en termes de valorisation financière, de diversification métiers et du potentiel d'interaction avec le management de l'entreprise (engagement). À l'issue de processus, le gérant constitue un portefeuille concentré sur environ 40 entreprises.

### 4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? Art. 173

Les critères relatifs au changement climatique tels que définis par l'article 173 sont intégrés pour partie dans les éléments d'appréciation du profil ESG de l'entreprise sélectionnée. Ainsi, le niveau d'émission de CO2 est examiné dans le pilier environnemental et le fonds privilégiera les entreprises et les activités les moins carbonées.

Le portefeuille n'investira pas dans les activités jugées comme très négativement impactantes sur l'environnement. Au niveau de l'analyse fondamentale, les énergies renouvelables et entreprises de recyclage et de traitements des déchets et eaux usées peuvent ressortir dans l'univers d'investissement si leur modèle d'exploitation ou de services sont qualifiés de technologies disruptives et de substitution avec un fort

potentiel de pénétration. De même, le fonds n'investira pas dans les entreprises produisant des énergies polluantes car ces dernières sont identifiées « à fort risque » (« sans énergie fossile »).

Cependant, le fonds n'a pas pour objectif d'investir dans les secteurs dits « durables » relatifs au changement climatique ou à la transition énergétique tels que défini par le règlement européen de la Taxonomie sur la « finance durable ».

#### **4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds qui ne font pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? Art. 173**

##### **Au niveau de Parnassus Investments, gérant du portefeuille par délégation**

Tous les émetteurs en portefeuille sont préalablement sélectionnés, notés en ESG selon une méthodologie propriétaire (intégrant aussi pour partie la recherche Sustainalytics) et validés en comité ad hoc par le gérant financier du portefeuille, Parnassus Investments.

##### **Au niveau de ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs**

La société de gestion d'actifs, ABN AMRO Investment Solutions vérifie que sa recherche ESG couvre au moins 90% du portefeuille. Si ce ratio n'est pas atteint, ABN AMRO Investment Solutions met tout en œuvre pour enrichir sa couverture (demande de notation auprès de Sustainalytics) et vérifiera auprès de son gérant délégataire le rationnel d'investissement et l'alignement de l'investissement par rapport à la politique d'investissement durable du fonds.

Titres ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG ni par la société de gestion ni par le gérant : la trésorerie

#### **4.4 Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Oui. La méthodologie d'évaluation ESG de Sustainalytics a évolué courant 2019 : ainsi le ESG risk rating succède à l'ESG rating de Sustainalytics. Nous avons implémenté cette méthodologie dans nos outils et nos portefeuilles courant 2020 (après une phase de transition).

De plus, depuis Mars 2021, conformément à notre Politique d'investissement durable, nous implémentons une liste étendue d'exclusions.

#### **4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non

#### **4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?**

Non

#### **4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Non

#### 4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non

## 5. Contrôles ESG

### 5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

#### Liste des équipes en charge

Se référer à la partie 2.5 du présent document

#### Liste des contrôles effectués à ce jour sur le portefeuille

PARNASSUS INVESTMENTS, LE GERANT DU PORTEFEUILLE PAR DELEGATION (EN EX-ANTE)

- Rapport périodique des risques globaux auxquels est exposé le portefeuille
- Vérification au fil de l'eau par le gérant du portefeuille des éléments de nature à accroître les risques ESG

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS (EN EX-POST)

- Vérification quotidienne du respect de la liste des exclusions
- Vérification quotidienne du taux de couverture ESG (minimum 90%) et de la répartition des scores de risque ESG (« élevé » et « sévère »)
- Vérification mensuelle du score de durabilité, du niveau de controverse et de l'intensité Carbone des portefeuilles avec étude des variations de score
- Vérification trimestrielle du niveau global de la durabilité du portefeuille selon la méthode Morningstar (position dans le peer groupe du fonds)
- Rapport périodique ligne à ligne des risques ESG (scores ESG vs benchmark, allocation best-in-class/momentum, controverses, indicateurs d'impact, scénario 2°C)

## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### 6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

ABN AMRO Investment Solutions, dans sa qualité de société de gestion, évalue la qualité ESG de son fonds par :

- la nature engageante et significative du processus d'investissement
- la qualité de l'expertise de son gérant par délégation en matière ESG

- l'alignement de la composition des actifs du portefeuille par rapport à sa politique d'investissement durable
- la performance ESG/score carbone du portefeuille (versus benchmark)
- la note de durabilité externe attribuée mensuellement par Morningstar (Globes et green Leaf)

#### METHODOLOGIE UTILISEE

Se référer à la rubrique 3.5 du présent Code.

## 6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Nous utilisons différents indicateurs d'impact avant de sélectionner un investissement (Gérant délégué) et afin de vérifier si la politique d'investissement est en ligne avec les objectifs du fonds (Société de gestion).

Ci-dessous, une liste (non exhaustive) des indicateurs les plus utilisés par le portefeuille.

**ENVIRONNEMENT** : Nous calculons l'empreinte carbone du portefeuille et l'intensité carbone. D'autres indicateurs sont également étudiés (en fonction de leur pertinence par rapport à l'activité de l'entreprise dans laquelle le portefeuille est investi) comme entre autres, la consommation d'eau et le taux de recyclage/traitement des eaux usées, le taux de recyclage des autres déchets, l'impact et le suivi de l'activité sur la biodiversité, etc.

**SOCIAL/SOCIETAL** : Les indicateurs relevant de la responsabilité sociétale de l'entreprise couvrent les salariés, les clients et toutes les parties tierces (comme les actionnaires minoritaires par exemple si l'entreprise est cotée).

Nous suivons le taux d'entreprises en portefeuille qui disposent d'un code de conduite fournisseurs ; en effet, il est important pour la pérennité de son activité que l'entreprise s'assure que les conditions dans lesquelles s'effectue la prestation soient en ligne avec ses propres valeurs. D'autres éléments liés au fonctionnement interne de l'entreprise sont intégrés (si pertinents) tels que le taux d'absentéisme, le taux de mortalité au travail, le taux de recours à des pratiques d'intérim etc.

**GOUVERNANCE** : Entre autres, nous suivons le taux de féminisation du conseil d'administration ainsi que sa compétence et son indépendance. D'autres éléments de « bonnes pratiques de gouvernance » sont aussi évalués tels que la mise en place de bonnes pratiques comptables et fiscales etc.

**DROITS HUMAINS** : nous vérifions que les entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi respectent les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (couvrant les droits humains, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption) et nous comparons les résultats obtenus avec ceux de l'indice de référence du fonds; D'une façon plus générale, toute entreprise qui s'avèrerait en non-conformité avec l'intégralité de ces 10 principes n'est pas éligible à l'investissement.

## 6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

### FICHE D'INFORMATION DU FONDS

- Données financières et bientôt ESG (en cours d'enrichissement)
- Disponibles sur le site web de la société de gestion d'actifs Abn Amro Investment Solutions
- Périodicité : mensuelle, semi-annuelle et annuelle

### GLOBES MORNINGSTAR

- Disponibles sur le site web de Morningstar
- Périodicité : mensuelle

### DOCUMENT DE PRESENTATION SUR LE FONDS

- Disponible auprès de l'équipe de vente
- Périodicité : mise à jour régulière

### RAPPORT LTECV article 173

- Disponible sur le site web de la société de gestion d'actifs Abn Amro Investment Solutions
- Périodicité : annuelle

### CODE DE TRANSPARENCE

- Disponible sur le site web de la société de gestion d'actifs Abn Amro Investment Solutions
- Périodicité : Ad hoc

### PRESENTATION GENERALE GESTION DURABLE (vidéo fonds et informations générales)

- Disponibles sur le site web de la société de gestion d'actifs Abn Amro Investment Solutions
- Périodicité de mise à jour : suivant l'actualité.

## 6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? Art. 173

Oui.

Conformément à sa politique d'investissement durable, ABN AMRO Investments Solutions n'a pas vocation à s'engager directement avec les émetteurs dans lesquels ses fonds investissent. En effet, cette fonction est déléguée à ses gérants de portefeuilles (externes). Cependant, ABN AMRO Investment Solutions a mis en place une procédure de vérification et des actions de monitoring des actions d'engagement ainsi menées auprès de ses gérants délégués. Les attendus sont détaillés dans « Nos principes en matière d'engagement ».

En revanche, ABN AMRO Investment Solutions prend la responsabilité du vote aux assemblées générales pour les fonds dont elle assure la gestion conformément à sa politique d'investissement durable.

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site web :

[https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability\\_related\\_disclosures.html](https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/investissement-socialement-responsable-abn-amro-investment-solutions/Sustainability_related_disclosures.html)

POLITIQUE D'ENGAGEMENT AVEC LES EMETTEURS POUR LE FONDS :  
PARNASSUS INVESTMENTS, GERANT DU PORTEFEUILLE PAR DELEGATION  
Politique d'engagement et rapport d'engagement (uniquement disponible en anglais)  
[www.parnassus.com/esg#engagement.html](http://www.parnassus.com/esg#engagement.html)

POLITIQUE DE VOTE POUR LE FONDS<sup>14</sup> : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS,  
SOCIETE DE GESTION D'ACTIFS  
Politique de vote et rapport de vote (disponible en français)  
<https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/bas-de-page/informations-reglementaires.html>

---

<sup>14</sup> Rapport agrégé



## 7. Annexes

### 7.1 Définitions AFG

Critères ESG	Environnement, Social et Gouvernance.
Dimension Environnementale	Désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
Dimension Sociale	Relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
Dimension de Gouvernance	Ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.
ISR	« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.» (AFG – FIR, juillet 2013).
Émetteurs	Ensemble des entités (entreprises, États, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

## 7.2 Approches (telles que définies par l'AFG)

Engagement	Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.
Exclusion	<p>Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EXCLUSIONS NORMATIVES</li> </ul> <p>Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EXCLUSIONS SECTORIELLES</li> </ul> <p>Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.</p> <p>Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.</p>
Impact investing ou investissement à impact	Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).
Intégration ESG	L'intégration ESG consiste pour une société de gestion à mettre à la disposition de ses gérants des

	<p>éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées : accès organisé à la recherche ESG, score ESG ou carbone du portefeuille ou tout autre indicateur de suivi ex post. Elle a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.</p>
Sélection ESG	<p>Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie ;</li> <li>• best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ;</li> <li>• best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.</li> </ul>
Thématique ESG	<p>Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.</p>

### 7.3 Engagement de l'AFG et du FIR et de Eurosif

L'AFG et le FIR veilleront à la promotion et à la diffusion la plus large possible du présent Code. Pour cela, ils s'engagent à publier sur leurs sites respectifs la liste de fonds signataires de ce Code.

[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

[www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)

L'AFG et le FIR ne peuvent assumer aucune responsabilité légale ou autre pour des informations incorrectes ou trompeuses fournies par les fonds signataires dans leurs réponses à ce Code de transparence.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros en fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

L'AFG a très tôt décidé d'apporter son plein appui au développement en France de l'investissement responsable.

Cette implication se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'épargne longue (épargne investie en actions, épargne salariale et épargne retraite) et de la qualité des actifs (action en matière de gouvernement d'entreprise notamment), leviers du bon financement de notre économie et de la protection des citoyens contre les risques de l'existence.

AFG - 41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris – Tél : +33 (0)1 44 94 94 00

45 rue de Trèves 1040 Bruxelles – Tél : +32 (0)2 486 02 90

[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) - [@AFG\\_France](https://twitter.com/AFG_France)



Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties prenantes qui réunit investisseurs, sociétés de gestion, agences de notation ESG, consultants, des acteurs de la société civile, ONG, syndicats et des personnalités engagées : avocats, chercheurs, journalistes...

Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des pouvoirs publics ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le FIR est également à l'initiative du Prix de la recherche européenne "Finance et développement durable". Ce Prix, auquel sont associés les PRI (*Principles for Responsible Investment*), récompense chaque année depuis 2005 les meilleurs travaux académiques. Le Forum coordonne la Semaine de la Finance Responsable qu'il a créé en 2010.

Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

FIR - 27 avenue Trudaine 75009 Paris – Tél : +33 (0)1 40 36 61 58  
[www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)



Le Forum Européen de l'Investissement Responsable (Eurosif) est l'Association européenne pour la promotion des pratiques d'investissement durable et responsable. À but non lucratif, Eurosif travaille en partenariat avec ses membres, les fora nationaux européens partageant la même mission et s'appuie sur un réseau de partenaires. Ce réseau rassemble un large éventail de parties prenantes de l'industrie de l'investissement responsable, des gestionnaires de fonds à leurs prestataires de services spécialisés comme les agences de notation extra-financière par exemple. Basé à Bruxelles, Eurosif se concentre essentiellement sur les activités de plaidoyer en faveur de l'ISR et de la prise en compte des problématiques de développement durable dans l'investissement auprès des institutions européennes, sur la promotion du Code de Transparence Européen ainsi que sur la recherche et la réflexion autour des pratiques du marché et de leurs évolutions.

Eurosif est aujourd'hui l'organisation européenne de référence pour tout acteur intéressé par le développement des pratiques d'investissement responsable.

EUROSIF - 59, Adolphe Lacomblé, B-1030 Bruxelles – Tél : +32 (0)2 273 29 48  
[www.eurosif.org](http://www.eurosif.org)